

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**  
**DU 09 avril 2015**  
**(convocation**  
**du 03 avril 2015)**

La séance est ouverte à 20 H 00.

**Présents :** Mesdames, Messieurs AULNETTTE Jean-Claude (arrivé à 20H15), BERNARD Jean-Jacques, COUDRAY Jean-Luc (arrivé à 20H09), DA CUNHA Manuel, de LA HOUPLIERE Astrid, DESSIEUX Guy, GOSSET Diane, GUILLET Jean-Marc, GUIZOUARN Laurence, JOLY Nicolas, JUBAULT-CHAUSSE Pascale (arrivée à 20H34), KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GOC Yann, LEBAILLY Jocelyne, LEFEUVRE Jean-Yves, MASSICOT Catherine, METAYER Jean-Pierre, NOULLEZ Sébastien, POINT Jean-Charles, POISSON KLARIC Laurence, THOMAS Sylviane, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLEE Priscilla (arrivée à 20H13)

**Procurations de vote et mandataires :** Mme FOUBERT Valérie ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA, Mme JUBAULT-CHAUSSE Pascale à M.BERNARD jusqu'à 20H34, Mme LE GUILLOU Annie à M.DESSIEUX, M.MORIN de FINFE Guy-Mayeul à M.LE BON de LAPOINTE

**Absent excusé :** M. MORIN Francis

M.Guillaume LE BON de LAPOINTE est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 avril 2015) et la note de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2015-25 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 pour approbation.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015.**

**2015-26 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du CGCT**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AN n° 75, sis 9 rue René-Jean Mailleux, d'une superficie de 772 m<sup>2</sup>, au prix de 265 000 € + 12 720 € de commission + frais de négociation + frais notariés.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AT n° 126, sis 2 rue du Soleil Levant, d'une superficie de 708 m<sup>2</sup>, au prix de 340 000 € + frais et droits de l'acte de vente.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AM n° 306, 314 et 316, sis 12 ter rue Duguesclin, d'une superficie de 716 m<sup>2</sup>, au prix de 450 000 € (dont 22 500 € de mobilier) + 15 000 € de commission + frais d'acte.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AY n° 355, sis 11 ruelle du Tertre Rouge, d'une superficie de 1 601 m<sup>2</sup>, au prix de 405 000 € (dont 20 000 € de mobilier) + 10 800 € de commission + frais de négociation + frais notariés.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AK n° 102, sis 6 rue Lamennais, d'une superficie de 745 m<sup>2</sup>, au prix de 165 000 € + frais de notaires.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AM n° 334, sis Centre commercial du Bocage, d'une superficie de 2450 m<sup>2</sup>, au prix de 76 500 € + 7 100 € de frais d'acte.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AN n° 52, sis 4 allée Hyacinthe Chiloup, d'une superficie de 719 m<sup>2</sup>, au prix de 310 000 € (dont 7 000 € de mobilier) + 6 000 € de frais de négociation + frais d'acte.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AY n° 286 et AY n° 340, sis 1 rue René Dumont, d'une superficie de 5 752 m<sup>2</sup>, au prix de 155 000 € + 6 000 € de commission + frais de négociation + frais notariés.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL n° 400, AL n° 404 et AL n° 406, sis 5 rue Camille Saint Saëns, d'une superficie de 345 m<sup>2</sup>, au prix de 220 000 € + 12 000 € de frais de négociation + frais de notaire.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

**2015-27 - Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Monsieur Benamar BELKACEM, élu conseiller municipal sur la liste « Le nouveau souffle Thoréfoléen » lors du scrutin du 23 mars 2014, a fait part à Monsieur le Maire, par courrier en date du 23 mars 2015, reçu le 25 mars 2015, de sa démission en tant que conseiller.

Conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de sa démission par courrier du 27 mars 2015.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Le conseiller suivant venant sur la liste « Le nouveau souffle Thoréfoléen » est Monsieur Jean-Claude AULNETTE ».

**Celui-ci ayant été informé par courrier du 27 mars 2015 et régulièrement convoqué à la présente séance, le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de son installation.**

**Le Conseil Municipal prend acte de son installation.**

En préambule avant le vote des reprises anticipées, J.J.BERNARD explique :

« Compte tenu des évolutions sensibles des dotations de l'Etat, du fait qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> budget voté de la mandature, et surtout des transferts de compétences à RM, l'équipe municipale a souhaité disposer du temps nécessaire pour recueillir les éléments financiers fiables nécessaires à l'élaboration du budget 2015.

Cependant, la plupart des données chiffrées ont déjà été présentées lors de la séance du DOB qui s'est déroulé il y a moins de 4 semaines. Le BP n'est par conséquent que la traduction chiffrée des orientations et débats préalablement discutés au cours de cette dernière séance.

Le BP 2015 est conforme également à notre projet de mandat qui avait pris en compte les baisses constatées et à venir des marges de manœuvre dans la section de fonctionnement du fait de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

1<sup>er</sup> élément : Le budget primitif se traduit par la poursuite d'un objectif déjà engagé dans le mandat précédent à savoir une grande vigilance sur l'évolution de nos charges de fonctionnement. Une règle qui a été prise en compte dès la lettre de cadrage adressée à l'ensemble des services de la Mairie et qui a été reprise par chaque responsable de services dans la recherche d'économies sur ces dépenses.

2<sup>nd</sup> élément : Le budget primitif 2015 est aussi la traduction au niveau des recettes de fct de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale compte tenu de la situation éco et sociale du pays. La Commune tirera cependant profit du dynamisme de ses bases avec l'apport de nouveaux habitants.

3<sup>eme</sup> élément : Le budget primitif traduit également notre engagement d'adapter notre niveau d'investissements à nos ressources .La réduction du volume d'investissement intervient après la réalisation de nombreux équipements au cours 2 mandats précédents. En effet, la moyenne annuelle d'investissement au cours de ces mandats a atteint 2.5 millions d'euros et permet désormais de se concentrer sur des investissements de rénovation de moindre ampleur.

Demier élément : Ce budget primitif est un budget spécifique, de transition, compte tenu des transferts de compétences à RM avec laquelle nous sommes liées pendant 2 ans sous la forme d'une convention de mandat. En effet, les mouvements financiers qui en découlent bouleversent la vision d'ensemble habituelle du budget principal. Les comparaisons pluriannuelles sont rendues complexes par des écritures comptables nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement. »

## 2015-28 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2014 – Budget principal

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2014 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections Libellés	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultats n-1 reportés		300 000,00	300 000,00	151 865,73		-151 865,73
Opérations de l'exercice N	6 716 560,30	7 372 055,01	655 494,71	1 433 434,65	1 330 976,53	-102 458,12
<b>Totaux à affecter ou reporter (1)</b>	<b>6 716 560,30</b>	<b>7 672 055,01</b>	<b>955 494,71</b>	<b>1 585 300,38</b>	<b>1 330 976,53</b>	<b>-254 323,85</b>
Reste à réaliser N (2)				362 679,85	102 000,48	-260 679,37
<b>Totaux (1) + (2)</b>				<b>1 947 980,23</b>	<b>1 432 977,01</b>	<b>-515 003,22</b>

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2014 = 955 494,71 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2014 = -254 323,85 euros.

Monsieur JY. LEFEUVRE, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide de :

Reporter une partie du résultat de fonctionnement en fonctionnement 2015	R / 002	300 000,00
Affecter le reste du résultat de fonctionnement en investissement 2015	R / 1068	655 494,71
Reporter le résultat d'investissement en investissement 2015	D / 001	-254 323,85

**2015-29 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2014 – Budget annexe ZA4**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZA4 pour l'exercice 2014 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	72 628,55		-72 628,55	3 166,83		-3 166,83
Opérations de l'exercice N	48 383,25	44 834,82	-3 548,43	4 591,24	4 695,39	104,15
<b>Totaux (1)</b>	<b>121 011,80</b>	<b>44 834,82</b>	<b>-76 176,98</b>	<b>7 758,07</b>	<b>4 695,39</b>	<b>-3 062,68</b>

- Déficit prévisionnel de fonctionnement 2014 = -76 176.98 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2014 = -3 062.68 euros.

Monsieur JY. LEFEUVRE, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

*G.LE BON de LAPOINTE demande, sachant que ce budget est en déficit, qu'il n'y a plus de lots à vendre et qu'il reste encore des travaux à réaliser, comment il est prévu d'équilibrer ce budget ?*

*J.J.BERNARD précise que dans les budgets précédents il y a déjà eu des subventions versées entre le budget principal et le budget annexe pour anticiper le déficit de la ZA4. Il rappelle que l'origine de ce déficit remonte au démarrage du projet de la ZA 4 du fait de la prise en charge de dépenses de fouilles archéologiques. D'abord des fouilles préventives prescrites par le préfet qui ont conduit compte tenu des résultats d'analyse de l'INRAP à des fouilles effectives d'un coût beaucoup plus important puisqu'elles s'élevaient à environ 220 000€ à l'époque. D'autres collectivités ayant été confrontées à ce surcout non prévisible lors de l'élaboration d'un plan de financement de Zone d'activités, la loi a évolué pour que l'Etat prenne en charge une partie de ces dépenses. Un fonds de mutualisation a été mis en place à postériori pour subventionner les fouilles archéologiques et ne pas pénaliser l'essor des zones artisanales sur le territoire.*

*Par ailleurs concernant le foncier de la ZA 4, il reste du terrain à commercialiser puisqu'à l'origine une zone destinée à établir la voie de liaison entre la ZA4 et la ZAC vigne avait été réservée et peut désormais être cessible en partie.*

*J.Y.LEFEUVRE rappelle qu'on a versé en 2014 une subvention de 40KE pour combler une partie du déficit de la ZA4.*

*P.JUBAULT* précise que depuis 4 ans on a anticipé le déficit à combler pour la ZA 4 en versant : 100K€ en 2011, 30K€ en 2012, 30K€ en 2013 et 40K€ en 2014.

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2015	D/002	-76 176,98
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2015	D/001	-3 062,68

**2015-30 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2014 – Budget annexe ZAC de la Vigne**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Vigne pour l'exercice 2014 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	859 306,16		-859 306,16		3 881 226,24	3 881 226,24
Opérations de l'exercice N	2 333 349,32	1 972 509,99	-360 839,33	5 925 309,55	1 303 189,18	-4 622 120,37
<b>Totaux (1)</b>	<b>3 192 655,48</b>	<b>1 972 509,99</b>	<b>-1 220 145,49</b>	<b>5 925 309,55</b>	<b>5 184 415,42</b>	<b>-740 894,13</b>

- Déficit prévisionnel de fonctionnement 2014 = - 1 220 145,49 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2014 = - 740 894,13 euros.

Monsieur JY. LEFEUVRE, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après en avoir délibéré, par 6 voix CONTRE (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal décide de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2015	D/002	-1 220 145,49
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2015	D/ 001	- 740 894,13

**2015-31 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2014 – Budget annexe MAPA**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe MAPA pour l'exercice 2014 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N		701 693,49	701 693,49	720 936,44		-720 936,44
Opérations de l'exercice N	44 387,85	115 855,60	71 467,75	68 623,29	0,00	-68 623,29
<b>Totaux (1)</b>	<b>44 387,85</b>	<b>817 549,09</b>	<b>773 161,24</b>	<b>789 559,73</b>	<b>0,00</b>	<b>-789 559,73</b>

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2014 = 773 161,24 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2014 = - 789 559,73 euros.

Monsieur JY. LEFEUVRE, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide de :

<b>reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2015</b>	<b>R/002</b>	<b>773 161,24</b>
<b>reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2015</b>	<b>D / 001</b>	<b>-789 559,73</b>

**2015-32 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2014 – Budget annexe ZA du Portail**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZA PORTAIL pour l'exercice 2014 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			0,00	1 629,47		-1 629,47
Opérations de l'exercice N	1 629,47 €	1 629,47 €	0,00	1 629,47	1 629,47	0,00
<b>Totaux (1)</b>	<b>1 629,47</b>	<b>1 629,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 258,94</b>	<b>1 629,47</b>	<b>-1 629,47</b>

- Déficit prévisionnel d'investissement 2014 = -1 629,47 euros.

Monsieur JY. LEFEUVRE, au vu de la fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, propose à l'assemblée de reprendre par anticipation ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

J.Y.LEFEUVRE précise que ce budget sera certainement voté pour la dernière année au sein de ce Conseil Municipal car il devrait être transféré à RM au cours de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide de :

reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2015	D / 001	-1 629,47
---	---------	-----------

**2015-33 - Finances - Vote des taux d'imposition**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

VU l'état 1259 reçu des services préfectoraux le 9 mars 2015 qui notifie les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices,  
CONSIDERANT que la notification des taux d'imposition de fiscalité locale pour 2015 doit parvenir aux services préfectoraux avant le 15 avril 2015,  
Les élus doivent se prononcer sur le niveau des taux d'imposition locaux pour 2015.

Monsieur Jean-Yves LEFEUVRE, adjoint aux finances, propose le maintien des taux d'imposition pour l'exercice 2015, sans augmentation par rapport aux taux 2014.

J.J.BERNARD informe qu'on peut constater qu'entre 2014 et 2015, le gain de produit fiscal à taux constant s'élève à ce jour à + 110 000€. Il faudra le comparer aux baisses de dotations que l'on évoquera plus tard au moment du vote du budget. On verra que ces recettes supplémentaires liées au dynamisme de nos bases foncières et à la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat ne compensent pas la baisse des dotations de l'Etat.

J.Y.LEFEUVRE précise que les taux sont maintenus depuis 5 ans sur Thorigné Fouillard.

J.J.BERNARD précise que de nombreuses communes ont d'ailleurs été contraintes d'utiliser le levier fiscal en 2015 pour palier la baisse de ces recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

Taxes	Bases effectives 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produit effectif 2014	Produit prévisionnel 2015
Taxe d'habitation	10 394 255 €	10 822 000 €	17,06%	1 773 260 €	1 846 233 €
Foncier bâti	6 280 468 €	6 481 000 €	18,85%	1 183 868 €	1 221 669 €
Foncier non bâti	53 970 €	53 100 €	47,00%	25 366 €	24 957 €
				2 982 494 €	3 092 859 €

**2015-34 - Finances – Vote du Budget Primitif 2015**

VU les commissions de finances des 2 février 2015, 23 février 2015, 9 mars 2015 et 23 mars 2015,  
VU les bureaux des 20 et 27 janvier 2015, du 24 février 2015, des 10 et 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2015, par section et par chapitre ou opérations.

G.LE BON de LAPOINTE demande pourquoi le remboursement du capital baisse en 2015 alors qu'en principe pour un emprunt en fin de vie on rembourse davantage de capital que d'intérêt ?



J.J.BERNARD explique qu'effectivement on rembourse plus de capital que d'intérêt pour un emprunt en fin de vie mais la baisse globale du remboursement en capital des emprunts s'explique par le non recours à l'emprunt depuis 2011 et la fin contractuelle de certains emprunts au fur et mesure des années. (Pour information : par exemple en 2015 et 2016, 2 emprunts par an sont soldés)

J.Y.LEFEUVRE précise que d'ici fin 2017, sans nouvel emprunt, la commune peut compter sur une économie de + 84 000€ en remboursement de capital des emprunts.

J.J.BERNARD précise que concernant l'épargne prévisionnelle, dans le budget 2014, elle s'élevait à 770 000€ et en 2015, elle devrait s'élever à 462 000€. Si on fait le parallèle avec la baisse des dotations de l'Etat, on perd 282 000€ entre 2014 et 2015. Par ailleurs, au niveau des amortissements on évolue de 31 000€. Si on additionne l'épargne prévisionnelle avec la baisse des dotations et la hausse des amortissements on arrive mathématiquement à une épargne 2015 comparable à celle de 2014 de 775 000€. Ces 2 seules lignes suffisent à expliquer la baisse de l'épargne prévisionnelle de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 en procédant aux votes suivants :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2015	VOTES
011	Charges à caractère général	1 512 978,75	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
012	Charges de personnel	4 074 584,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
014	Atténuations de produits	394 902,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
65	Autres charges de gestion courante	601 523,13	A.LE GUILLOU ne prend pas part au vote, 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 21 voix POUR
66	Charges financières	267 000,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
67	Charges exceptionnelles	10 700,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
022	Dépenses imprévues	45 000,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
023	Virement en investissement	462 406,12	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
042	Opérations d'ordre	277 800,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
<b>Total des dépenses</b>		<b>7 646 894,00</b>	



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2015</b>	<b>VOTES</b>
013	Atténuations de charges	60 122,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
70	Produits des services	1 007 132,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
73	Impôts et taxes	4 268 510,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
74	Dotations et participations	1 845 730,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
75	Autres produits de gestion courante	142 300,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
76	Produits financiers	100,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
77	Produits exceptionnels	15 000,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
042	Opérations d'ordre	8 000,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
<b>Total des recettes</b>		<b>7 646 894,00</b>	

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2015	VOTES
	Dépenses par opérations	<b>567 150,85€</b>	
<b>DONT :</b>			
201	Services administratifs	10 453,81	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
202	Services techniques	16 413,78	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
203	environnement et cadre de vie	33 900,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
204	Ecoles publiques	27 300,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
206	Enfance Jeunesse	11 098,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
207	restauration	313 274,86	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
208	opérations non affectées	78 114,90	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
209	Rénovation de bâtiments	76 595,50	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
23	Immobilisations en cours	<b>1 008 326,61</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
10	Dotations	<b>1 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
16...	Emprunts et dettes	<b>507 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
45	Opérations pour compte de tiers	<b>1 003 952,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
020	Dépenses imprévues	<b>50 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
040	Opérations d'ordre	<b>8 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
041	Opérations patrimoniales	<b>2 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
001	Résultat reporté	<b>254 323,85</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 401 753,31</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2015	VOTES
	Recettes par opérations	<b>164 000,48</b>	
<b>DONT :</b>			
207	Restauration scolaire	91 351,58	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
208	opérations non affectées	69 100,00	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
324	Eclairage public	3 648,90	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
10	Dotations	<b>1 091 494,71</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
024	Produit de cession	<b>400 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
45	Opérations pour compte de tiers	<b>1 003 952,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
021	Virement du fonctionnement	<b>462 406,12</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
040	Opérations d'ordre	<b>277 800,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
041	Opérations patrimoniales	<b>2 000,00</b>	6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR
<b>Total des recettes</b>		<b>3 401 753,31</b>	

**Le Conseil Municipal par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE) et 22 voix POUR :**

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre, au sein de la section de fonctionnement,
- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre chapitres à l'intérieur d'une même opération au sein de la section d'investissement.

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2015 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe de la ZA4 2015 :

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	18 000,00 €
012	Charges de personnel	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	4 591,24 €
043	Opérations d'ordre intérieur section	- €
002	Résultat de fonctionnement	76 176,98 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>99 768,22 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
75	Autres produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	95 168,22 €
042	Opérations d'ordre de transfert	4 600,00 €
043	Opérations d'ordre intérieur section	- €
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>99 768,22 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunt et dettes	- €
040	Opérations d'ordre de transfert	4 600,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	3 062,68 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>7 662,68 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunt et dettes	3 071,44 €
040	Opérations d'ordre de transfert	4 591,24 €
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>7 662,68 €</b>

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

**2015-36 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2015 ZAC de la Vigne**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2015 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, par 6 voix CONTRE (L. POISSON, G.M. MORIN de FINFE, A. de LA HOUPLIERE, G. LE BON DE LAPOINTE, D. GOSSET, J.C. AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2015 de la ZAC de la Vigne comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
002	Déficit de fonctionnement 2013	1 220 145,49
011	Charges à caractère général	1 042 330,00
012	Charges de personnel	48 000,00
65	Participat° investisst Commune	62 085,85
66	Intérêts des emprunts	22 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert	777 602,54
043	Opérations d'ordre intérieur section	1 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 173 163,88 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	ventes de terrains	2 472 163,88
74	Equilibre de la section	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert	700 000,00
043	Opérations d'ordre intérieur section	1 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>3 173 163,88 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts	35 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert	700 000,00
001	report déficit d'investissement	740 894,13
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 475 894,13 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts	698 291,59
040	Opérations d'ordre de transfert	777 602,54
001	Résultat d'investissement	0,00
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>1 475 894,13</b>

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil :

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

**2015-37 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2015 MAPA**

Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2015 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2015 MAPA comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
66	Charges financières	45 000,00
023	Virement à la section d'investissement	844 161,24
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>889 161,24 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
002	Excédent de fonctionnement reporté	773 161,24
75	Autres produits de gestion courante	116 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>889 161,24 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
001	Déficit d'investissement reporté	789 559,73
16	Emprunts en euros	75 000,00
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>864 559,73 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts en euros	20 398,49
021	Virement de la section de fonctionnement.	844 161,24
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>864 559,73 €</b>

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.



Vu la commission finances du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2015 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2015 ZA du Portail comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	88 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	1 629,47 €
023	Virement à l'investissement	235 286,53 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>325 116,00 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
74	Dotations	25 116,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	300 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>325 116,00 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
001	report déficit d'investissement	1 629,47 €
040	Opérations d'ordre de transfert	300 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>301 629,47 €</b>

Chapitre	Libellés	BP 2015
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunt	64 713,47 €
021	Virement du fonctionnement	235 286,53 €
040	Opérations d'ordre de transfert	1629,47
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>301 629,47 €</b>

Après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS (L.POISSON, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, D.GOSSET, J.C.AULNETTE), et 22 voix POUR, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder de sa propre autorité, et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

**2015-39 - Tarification séjours et stages été 2015**

Vu la commission conjointe « finances-enfance jeunesse » du 23 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants des séjours et stages organisés l'été 2015 :**

		Tarif journée séjour court (3 à 5 jours)		Tarif journée séjour de vacances (8 jours)		Tarif journée stage	
Tranche	QF	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	< 284	6,71	6,75	8,00	8,05	4,14	4,16
2	< 429	11,49	11,56	13,67	13,75	6,59	6,63
3	< 603	16,29	16,39	19,36	19,48	9,06	9,11
4	< 788	21,07	21,20	25,07	25,22	11,48	11,55
5	< 976	25,85	26,01	30,74	30,92	13,94	14,02
6	< 1162	30,64	30,82	36,45	36,67	16,41	16,51
7	< 1377	35,43	35,64	42,13	42,38	18,86	18,97
8	≥ 1377	40,23	40,47	47,81	48,10	21,32	21,45
ext.		62,10	62,04	84,05	78,5	27,17	26,09

**2015-40 - Convention portant organisation d'un séjour de vacances d'été avec la commune d'Acigné**

Vu la commission enfance jeunesse du 19 mars 2015,  
Vu le bureau du 24 mars 2015,

Depuis l'été 2013, les services enfance jeunesse des communes d'ACIGNE et de THORIGNE FOUILLARD ont décidé de s'associer pour la mise en œuvre d'un certain nombre de manifestations et d'activités en direction des publics jeunes, et ce, dans les domaines des loisirs et de l'information jeunesse.

L'organisation des récents forums « jobs d'été », « Bafa et partir à l'étranger », les collaborations entreprises durant les dernières vacances scolaires au sein des accueils de loisirs ont montré toute la pertinence de cette démarche.

Pour l'été 2015, un séjour ouvert aux jeunes de 12 à 16 ans des deux communes est proposé dans le cadre de la programmation estivale. Ce séjour de vacances se déroulera en Dordogne, du 21 au 28 août 2015 à Vézac (24 220) avec 20 jeunes soit un prévisionnel d'effectif de 10 jeunes par commune.

L'organisation et la direction en sont confiées à la ville de Thorigné-Fouillard. La convention ci-annexée définit les obligations respectives des deux parties.

*En réponse à une demande de précision de J.M.GUILLET sur la signification de la clause d'annulation du séjour en « cas de force majeure dûment justifiée », J.L.COUDRAY répond que ces cas peuvent concerner des annulations de dernières minutes de la part des participants, pour des raisons qui leur sont propres comme notamment en 2014 le cas de 4 participants qui se sont désistés sur un groupe de 20, ou il pourrait aussi s'agir d'intempéries.*

*J.M.GUILLET demande si les cas de force majeure peuvent se justifier par des certificats médicaux, des décès.*

*J.J.BERNARD répond qu'ils peuvent se justifier par des raisons familiales particulières comme par exemple des accidents.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal approuve la convention ci-annexée relative à l'organisation du séjour de vacances intercommunal et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Vu l'avis de la Commission vie culturelle et associative du 4 décembre 2014,  
Vu le bureau du 17 mars 2015,  
Vu les statuts de l'association Au bout du plongeur,

Dans le cadre du transfert du manoir de Tizé à Rennes Métropole, il avait été précisé à l'association « Au bout du plongeur » qu'elle pourrait bénéficier d'une subvention communale pour des projets spécifiques, d'intérêt local et s'inscrivant dans le projet culturel communal.

Dans la continuité des partenariats engagés depuis 2011, une convention pour l'année 2015 a été élaborée entre la commune et l'association, définissant les objectifs et prévoyant un financement de la commune à hauteur de 3500 € pour ces actions.

Les actions subventionnées s'organisent autour de 3 axes :

- "Arts de la marionnette" avec la mise à disposition de la salle des Juteauderies en janvier 2015 à un artiste en résidence à Au bout du plongeur, dans le cadre de sa nouvelle création, ainsi qu'une rencontre avec le public lors du festival Manimagine 2015.

- "Aventures citoyennes" avec l'organisation d'un "weekend à Tizé" : il est proposé de faire coïncider l'accueil des nouveaux habitants organisé par la commune avec cette rencontre festive à Tizé en facilitant la venue de ces nouveaux thoréfoléens (invitation à un spectacle, à un repas, rencontre conviviale...).

- "Ouverture métropolitaine" avec la poursuite de la résidence du photographe Cédric Martigny, en collaboration avec la galerie Pictura de Cesson-Sévigné et l'Espace jeunes de Thorigné-Fouillard. Cette résidence aboutira à une exposition dans l'espace public thoréfoléen, sans doute au moment de Photofolie 2015.

Par ailleurs, l'association est accueillie pendant les mois d'hiver par plusieurs structures de la région rennaise, dans le cadre de partenariats et de projets artistiques. L'ambition est de permettre à Au bout du plongeur d'être accueilli chaque année par une structure publique ou privée de la commune et de favoriser à cette occasion la communication sur le partenariat réalisé. La commune s'engage à favoriser les contacts entre Au bout du plongeur et les structures.

A. de LA HOUPLIERE voudrait savoir quels sont les retours sur la participation effective des habitants de la commune sur les manifestations réalisées à Tizé.

F.KOSKAS répond que cela n'est pas facile à comptabiliser mais on sait qu'il y a une bonne participation au moins pour « le week-end à Tizé » et le reste de l'année ; en particulier des habitants de Tizé.

J.J.BERNARD précise que le nombre de visiteurs se chiffre en plusieurs milliers. Tizé est d'ailleurs l'un des deux équipements, au niveau de Rennes Métropole, reconnu d'intérêt communautaire, avec la ferme du Haut Bois à Saint- Jacques de la Lande ; la raison en est la reconnaissance de la qualité des activités et des manifestations proposées par « Au Bout du Plongeur ». Ces actions irradient au-delà du périmètre de Rennes métropole, voire de la région. Ils accueillent régulièrement des acteurs de la vie culturelle en provenance de toute la France, voire de l'étranger. Ce site va, par exemple, accueillir en juin, un congrès de paysagistes-conseils de l'Etat et « Au Bout du Plongeur » a également initié une démarche originale accompagnée par Rennes Métropole, sur la rénovation du manoir qui associe un certain nombre d'architectes.

F.KOSKAS précise qu'« Au Bout du Plongeur » accueille non seulement les habitants de la commune, de Tizé mais aussi de Cesson Sévigné et bien au-delà.

A.de LA HOUPLIERE qui y est allée, à titre personnel, en vélo, trouve que ce patrimoine n'est pas très engageant : des parpaings murent les fenêtres et il y a des herbes folles.

F.KOSKAS répond qu'il ne s'agit pas de rénover entièrement. Les parpaings disparaîtront, pour une bonne partie cette année, avec l'accompagnement de Rennes Métropole, mais la rénovation entière d'un tel bâtiment coûterait très cher. Une partie du bâtiment va, cependant, retrouver la lumière grâce à l'enlèvement des parpaings.

J.J.BERNARD précise que la 1<sup>ère</sup> étape de rénovation par Rennes Métropole de ce type de patrimoine a été celle de la ferme du Haut Bois à Saint- Jacques de la Lande car la maîtrise

foncière était plus ancienne que celle de Tizé et l'ampleur des travaux d'un point de vue financier était moins importante et sans commune mesure avec ceux du manoir de Tizé, compte tenu de la taille et de l'état de ce bâtiment.

La commune a soutenu, depuis de nombreuses années la démarche, car elle avait conscience des limites des finances communales qui n'auraient pas permis de réaliser une rénovation de cette ampleur. La seule solution pour préserver ce patrimoine tout en le conservant dans le domaine public était d'obtenir le soutien de Rennes Métropole par la reconnaissance de son intérêt communautaire. Le vendre à des fins privées aurait empêché de garantir son accès et son usage au public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association « Au bout du plongeur » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 2015-42 - Convention d'objectifs avec le TFFT Tennis de Table

Vu l'avis de la Commission vie culturelle et associative du 4 décembre 2014,  
Vu les avis des bureaux des 10 novembre 2014 et 24 mars 2015,  
Vu les statuts de l'association « Thorigné-Fouillard Tennis de Table »,

Considérant le projet initié et conçu par l'association Thorigné-Fouillard Tennis de Table conforme à son objet statutaire, qui consiste à :

- Proposer l'enseignement du tennis de table à un large public (cycle scolaire réservé aux primaires, créneaux compétition et loisir, section multisports, retraités, handisport) ;
- Développer l'excellence sportive (maintien des équipes dans les championnats de Nationale, mise en place d'un centre d'entraînement réservé aux meilleurs jeunes du club) ;

Considérant l'intérêt public local du projet de l'association Thorigné Fouillard Tennis de Table ;

Considérant que le projet présenté par l'association participe de cet intérêt ;

Il est proposé la signature d'une convention avec le TFFT couvrant les saisons 2014-2015 et 2015-2016 qui comporte les financements suivants :

- Une subvention dite « classique » dans le cadre de la politique générale de subvention des associations définie par les délibérations n°144-2004 et 145-2004 du 14 octobre 2004 ainsi que dans le guide des aides aux associations : subvention au « point », aide à l'emploi, participation aux déplacements, aux frais d'engagement et d'arbitrage, aux frais de stages, aide à l'investissement, ainsi que par la mise à disposition d'une salle de tennis de table ;
- Une subvention « haut-niveau » visant à accompagner le club dans sa recherche de l'excellence sportive et son objectif de maintien de ses équipes au haut-niveau. Cette subvention est fixée à 8 000 € annuels, le montant total annuel de la subvention versée par la commune ne devant pas dépasser 30% du montant des recettes de l'association.

L'association s'engage à faire certifier ses comptes par un expert-comptable à l'issue de la saison 2014-2015.

F.KOSKAS précise que la première phrase de l'article 8 de la convention est modifiée comme suit, compte tenu qu'elle est conclue pour deux ans et non trois : « l'association s'engage à fournir au moins 3 mois avant le terme de la convention un bilan d'ensemble quantitatif et qualitatif des deux années, objet du contrat (et non 3) »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association « TFFT Tennis de table » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La séance est levée à 22 H 30.

Le Secrétaire de séance,  
Guillaume LE BON de LAPOINTE ✓



Le Maire,  
Jean-Jacques BERNARD

